



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

Bruno Collin, directeur technique, direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, en charge de l'emploi et de la formation des PPSMJ

novembre 2012

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

Questionnaire

2012 10 26 Bruno Collin, Directeur technique, Direction Interrégionale, des services pénitentiaires de Rennes, En charge de l'emploi et de la formation des PPSMJ.

En poste sur la DI depuis 2001. bruno.collin@justice.fr

Mon entrée sera focalisée sur l'angle socio professionnelle en tant que facteur d'intégration dans une société où le travail est la seule référence d'intégration durable, c'est donc un facteur incontournable de la lutte contre la récidive. Mes réponses au questionnaire sont donc à lire sous cet angle. C'est la raison pour laquelle j'utilise le terme d'inclusion professionnelle car c'est l'employeur qui choisit d'inclure dans son équipe une personne ou non et l'inclusion est l'exact opposé d'exclusion. IL s'agit d'un changement de paradigme venu des financements européens qui nous pousse à regarder les choses sous un autre angle.

- 1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?

La question de la récidive est fantasmée plus qu'elle n'est connue par les acteurs professionnels sur les territoires. Les représentations sont erronées et la confusion est largement entretenue par les médias. Les élus locaux à l'instar des administrations territoriales ne connaissent pas ce sujet et l'abordent par des angles bien trop généralistes en cherchant des solutions globales : « un remède miracle ». Exemple : « la formation en prison doit permettre d'atteindre la qualification ». Cette affirmation n'a pas de sens. Une certification ne sert que si l'on sait s'en servir. Hors, sur les niveaux de qualification où se situe le public détenu, la majorité des employeurs vous le diront, « qu'il sache faire ou pas, n'est pas le sujet, il apprendra. J'ai besoin d'un gars veut bosser et qui est là, le matin, à l'heure ». Nous sommes sur les savoir être.

Il n'existe pas une solution, ni une stratégie. Il ne peut y avoir que des solutions en fonction de l'établissement, du bassin d'emploi, des partenaires ... La stratégie est à construire et à faire vivre : action- bilan – évaluation - adaptation. Il faut au minimum 3 ans pour qu'un dispositif de formation / emploi atteigne son rythme de croisière. Nous sommes sur du temps long. C'est en fédérant autour de l'établissement qu'il devient possible de communiquer du vrai. Les acteurs politiques du conseil général ou régional, les structures d'accompagnement telles que pole emploi et mission locale, présent dans une commission d'inclusion professionnelle dont l'objectif sera de construire les dispositifs interne et de passerelle dedans/dehors. C'est ce lieu qui sera la base de l'analyse qualitative des dispositifs d'inclusion professionnelle et d'échange entre les institutions, c'est donc un lieu de communication par excellence où la compréhension des enjeux et des intérêts sont partagés par tous.

- 2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)

Les éléments dont je dispose sont ceux qui ont ponctuellement été mesurés par le SPIP 56 et qui sont assez représentatifs d'une réalité plus globale. 70% de non récidive sur 3 ans, et 75 % de stabilité professionnelle d'une durée > 3 mois à la sortie.

Le public concerné : addictions ++ à divers toxiques, alcool, héroïne ... - le lieu : Morbihan (56).

Il communément accepté de dire que les publics toxicomanes, sont extrêmement difficiles à remettre en situation de vie dite normale. Et pourtant ce dispositif y arrive. Il s'agit d'un chantier d'insertion dédié à des publics détenus. Ce qui signifie que ce genre de dispositif répond à l'objectif de lutte contre la récidive par le moyen d'une canalisation de la personne dans un environnement de travail très encadré.

Un des facteurs de diminution des risques de récidive est l'encadrement dans un travail collectif à fort encadrement. Autrement nommé IAE, l'insertion par l'économie est un moyen qui mérite de se développer avec des variantes pouvant atteindre dans certaines configurations une autonomie budgétaire.

La formation intra muros incluant la préparation à la sortie sur des dispositifs bien installés dans le contexte socio économique local, permet aujourd'hui d'atteindre 1/3 des sortants stabilisés, 1/3 incertains, 1/3 dont nous n'avons plus de nouvelle. Les deux dernières catégories ne sont ni péjoratives ni positives. Un ex détenu peut ne plus donner de nouvelle pour oublier et tirer un trait sur le passé. Tous les cas de figure existent. Nous travaillons maintenant sur l'identification de ce que sont les éléments de réussite. Quels sont les indicateurs qui font que cela a fonctionné ? C'est une démarche positiviste. Depuis de nombreuses années nous cherchons ce qui n'a pas fonctionné sans trouver. Un autre angle de réflexion pourra peut être apporter d'autre réponse.

Sur les peines longues (>3 ans de détention) la marche dé-socialisante est encore plus haute, le travail de resocialisation devra être encore plus approfondi. Dans tous les cas de figure, les sorties progressives, les chantiers d'insertion extra muros, sont des outils indispensables à un retour « contrôlé » à la vie ordinaire. La participation de l'ensemble des acteurs externes est indispensable. Aujourd'hui la loi de 2009, art.3 n'est pas mis en œuvre ; les collectivités dans leur majorité ne prennent pas ce sujet comme étant le leur.

3- Quelles sont selon vous

- Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République
- les types de sanction
- et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.
- quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?

De mon point de vue, je n'ai pas de corrélation observable, particulière peine/ inclusion professionnelle, en dehors de la difficulté déjà évoquée sur les toxicomanes. En revanche, il existe des freins à la préparation professionnelle à la sortie.

1 Le statut de demandeur d'emploi. C'est une Arlésienne avec laquelle joue tout le monde. Sauf que les principaux concernés, en subissent directement les conséquences. Pole emploi est d'accord pour

accorder le statut de DE mais la CNIL ne se prononce pas sur les enregistrements informatique, et après il y aura bien encore autre chose à faire valoir pour ne pas faire, cela fait des années que cela dure et que tout le monde est bien d'accord mais ne fait absolument rien pour régler la question une fois pour toute : si le détenu est aménageable il bénéficie du statut de DE sur recommandation du SPIP auprès de pole emploi. Rien d'autre.

L'absence de ce statut empêche clairement aujourd'hui de travailler sur les dispositifs extérieurs existant et cela ralentit toutes les démarches, faire perdre énormément d'énergie à tout le monde pour un résultat lamentable. S'il existe une vraie volonté de réintégrer les sortants de prison dans une vie active alors il faut les considérer comme l'ensemble des autres citoyens avec le même statut. Qu'apporte (et à qui) l'identification spécifique de détenu dans une fiche de demandeur d'emploi ? Dans la mesure où il est aménageable il peut sortir le lendemain, donc accéder aux dispositifs d'emploi.

2 les autres statuts : RSA ; la dernière circulaire va dans le bon sens, l'indemnisation est suspendue mais pas les droits. Ce qui permet de travailler sur le statut de bénéficiaire du RSA. Pour autant, les conseils généraux n'ont pas du lire la loi dite pénitentiaire de 2009 et ne tiennent pas compte des besoins exprimés pour les PPSMJ, sur les chantiers d'insertion dont le public a tout intérêt à être mixte.

L'inscription dans la future loi de décentralisation de l'obligation des collectivités territoriales et des autres administrations de travailler avec les DISP doit absolument être transcrite. Ceci afin de ne plus dépendre des représentations de tel ou tel personnes dirigeante. Cela permettra aussi de voir mettre en œuvre de vrais programmes d'inclusion commençant dedans et finissant dehors.

- 4- Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

Les actions permettant de remettre une personne dans le sillage d'une vie ordinaire en société sont connues. (ré)Apprendre les savoir être, des savoir faire, intégrer des valeurs sociétales communes, accéder à l'autonomie et être accompagné par un tuteur (et non pas un parrain) aux moments les plus fragiles que sont les débuts en entreprise, les premiers temps de l'autonomie en société.

Aujourd'hui il n'existe pratiquement pas de dispositif couvrant l'ensemble de ces thématiques du fait de la segmentation des compétences entre les différentes structures administratives e ou para administratives. Vous prenez une personne relevant du RSA, demandeur d'emploi de longue durée, sortant de prison femme et d'origine étrangère qui va prendre en charge son parcours ? si les solutions techniques de parcours sont connues en revanche elles sont extrêmement difficile à mettre en œuvre parce que dans notre exemple il faut de l'hébergement d'urgence (CHRS, conseil général), des savoirs fondamentaux (DIRECCTE), de la formation professionnelle (conseil régional), de l'accompagnement personnalisé (personne), et de l'accompagnement judiciaire (AP ?). Si vous ajouté à cela des procédures imposées de marché publique totalement inadaptée au service d'intérêt général, vous avez un imbroglio de mesures venant de toutes les structures où tout le monde se renvoie la balle plus ou moins et qui perd toute efficience pour l'ensemble.

Une entrée différente permettrait de rendre l'ensemble des dispositifs visibles du point de vue de l'utilisateur :

Un seul prescripteur pour un parcours individualisé sur la base d'un mode de financement qu'il faut complètement repenser, pour les PPSMJ mais aussi et surtout pour l'ensemble des publics à l'extérieur en recherche d'une inclusion sociale et professionnelle. Le financement est des clés de voute de tous les processus d'inclusion sociale, il est aussi une arme politique de visibilité. La coordination à l'échelle régionale des financements est indispensable. Depuis plus de dix ans je travaille avec toutes les collectivités, les autres administrations, à coordonner notamment ces financements afin de permettre aux PPSMJ soit accéder aux actions dehors les murs, soit de créer des dispositifs intra muros connectés avec l'extérieur. Là où l'ensemble des acteurs sont autour de la table, les dispositifs n'ont pas de soucis de financement mais ont bien sur une limite budgétaire, le consensus arrive de fait si on prend soin de prendre en compte les prérogatives de chacun.

- 5- Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales¹, programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?

Les deux axes les plus importants dans une démarche de révision de politique visant à l'inclusion professionnelle portent sur le développement de l'IAE sur des bases plus diversifiées que celles actuelles et le déploiement dans les services de temps de coordination.

Les SPIP ont un besoin urgent d'avoir dans leur service une compétence d'ingénieur social. Il ne s'agit pas de travailleur sociaux supplémentaire mais d'une ressource maîtrisant les l'ingénierie sociale capable de négocier avec une autre structure un financement ou un accès à un dispositif, capable d'analyser des process et de faire des propositions, d'être aussi le relais technique du DFSPiP. Ce poste d'ingénieur social apporterait dans certains SPIP la méthodologie organisationnelle qui manque et dans presque tous, le savoir faire en matière d'ingénierie technique et financière.

• **Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale** – DEIS (créé par le décret n°2006-770 du 30 juin 2006)

Le développement de l'IAE passe par une concertation entre la direction générale des collectivités locales, le ministère du travail et de la justice, les régions et les conseils généraux. L'objectif est de simplifier pour développer. Les chantiers d'insertion actuels sont trop peu nombreux, leurs programmes ne sont pas assez ambitieux et les accompagnements trop légers. C'est ce que démontre l'exemple du Morbihan, là où un chantier d'insertion classique atteint 30% de stabilité professionnelle post stage, nous atteignons 70.

Au CP de Nantes, 3 organismes de formation travaillent sur le même projet de formation permettant des parcours longs (ou court) allant de l'illettrisme au niveau 5+, bientôt au niveau 4 pour environ 90 places de formation instantanées. Ceci a été rendu possible par la mise en commun des ingénieries du Conseil régional, de la DIRECCTE, de la DISP et des organismes de formation eux même.

Mais tout ceci a un coût et dépend essentiellement de la volonté partagée de travailler ensemble.

¹ Voir définition dans l'avertissement ci-dessus